

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE
SOUSSIGNÉ QUE :**

Le « RÈGLEMENT #246-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 200-847 RELATIF AUX RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET SES AMENDEMENTS DE LA MRC BEAUCE-CENTRE » a été adopté le 15 janvier 2025.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut en faire la demande par courriel à l'adresse info@mrcbeaucecentre.ca ou s'adresser au directeur général et greffier-trésorier de la MRC Beauce-Centre au 111, 107^e rue à Beauceville ou aux endroits respectifs de chaque municipalité desservie par la MRC.

Donné à Beauceville ce 30^e jour de janvier, deux mille vingt-cinq.



Jacques Bussières
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de Ville et sur le site Internet de la Ville le 6 février 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 6 février 2025, à Beauceville, province de Québec.



Me Sandra Bernard, greffière